



## Devis facturé abusif car non signé

Par **Natravaux**, le **24/11/2014 à 20:05**

Bonjour, je viens de recevoir la facture du devis de mon Plombier qui etait passe chez moi (30 min) prenda les mesures .. Il m avait fait un premier devis puis un deuxieme devis modifié a ma demande ou je lui demandais de supprimer certaines prestations . Entre le 1 et le 2 eme devis, au telephone, au vu du Travail effectué et comme il est le collegue d un ami, je lui dit que je serai prete a le dedommager ( signe de bonne entente .. Il m avait clairement repondu qu il ne pouvait pas me facturer son devis au regard de son ami et que les devis ne se facturent pas. A la reception de son deuxieme devis qui n allait toujours pas car il n a pas respecté ma demande ( suppression de la partie carrelage ) je lui ai confirme que je ne travaillerai pas avec lui. .. Je n ai donc signé aucun devis. Il m a du coup renvoyer un message disant que suite a ma proposition et au vu du Travail effectué il me facturait 5 h de Travail.. Total facture 250 euros !! Je trouve cela tres abusif car on me s est jamais entendu sur un prix devis, et je souhaiterais avoir vos conseils .. Merci d avance !!

Par **Lag0**, le **24/11/2014 à 20:10**

Bonjour,  
Un devis n'est pas nécessairement gratuit. Il peut être payant, mais dans ce cas, le professionnel doit en avertir son client.

Par **Natravaux**, le **24/11/2014 à 20:14**

Merci :) mais Il doit m avertir avant et non a la fin n est ce pas ?Est ce que cela doit etre signé

..? Peut il se retourner contre moi legalment..? ( vu les frais legaux a payer cela m etonnerait ..)

Par **alterego**, le **24/11/2014** à **21:10**

Bonjour,

Oui, en principe gratuit, un devis peut être facturé si le consommateur en a été préalablement informé.

**Vous ne l'avez pas été, vous êtes en droit d'en refuser le paiement.**

Cordialement